



Québec, le 16 septembre 2019

Monsieur Simon Jolin-Barrette  
Leader parlementaire  
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

La présente fait suite à la question publiée au feuillet du 7 juin 2019 par le député de Jean-Talon, M. Sébastien Proulx, concernant l'engagement de la vice-première ministre, ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la Capitale-Nationale à l'égard du Parc de la Plage-Jacques-Cartier dans le secteur de Sainte-Foy--Sillery--Cap-Rouge.

D'entrée de jeu, le secteur visé par la demande est une propriété de la Ville de Québec. Elle est donc l'unique maître d'œuvre de toute éventuelle intervention sur ce territoire.

Cette dernière étudie effectivement un projet de revitalisation du littoral compris entre le Parc Nautique de Cap-Rouge et le Pont Pierre-Laporte, rendu nécessaire notamment à cause de l'érosion des berges. Ce projet est actuellement à l'étape de l'élaboration de l'étude d'impact prévue par la Procédure d'évaluation environnementale.

Parallèlement, la Ville de Québec souhaite effectuer des travaux urgents de stabilisation temporaire sur des tronçons particulièrement vulnérables à l'érosion détériorant de façon importante l'infrastructure publique. À cet effet, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques accompagne la Ville de Québec dans ses démarches.

Je réitère la volonté de notre gouvernement d'appuyer la Ville dans ses démarches lorsque ses besoins nous seront précisés.

En espérant le tout à votre entière satisfaction, je vous prie d'agréer, cher collègue, mes salutations distinguées.

Geneviève Guilbault